

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 15 mai 2013

POINT VII.6 :
Rapport des travaux du CEVU du 6 mai 2013 : compte-rendu de la commission
Vie de l'étudiant du 26 mars 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CEVU du 6 mai 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : le compte-rendu de la commission Vie de l'étudiant du 26 mars 2013.

Dijon, le 17 mai 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

PJ : Compte-rendu de la commission Vie de l'étudiant du 26 mars 2013

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 17 mai 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 21 mai 2013



Bureau de la vie étudiante
Maison De l'Etudiant

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE
du 26 mars 2013**

MEMBRES :

Etaient présent(e)s :

Jean-Baptiste BACCON, Julien BRAULT (représenté par Pauline DESTAING), Nicolas CASPAR, Sophie DESSEIGNE (représentée par Anne-Dominique LAURIN), Jean-Denis DETRAIT, Sylvie DIEMAND, Maëlle FROIDUROT, Anne BARNABE (à partir de 15 heures), Dominique LAURET-CLERICI, Thomas MONNET-POUPON, Joris RIVIERE, Sandrine ROUSSEAU, Frédéric SONNET, Nadine WARGNIER.

Etaient excusé(e)s :

Pierre ANCET, Francesco ARRU, Claire CACHIA, Marion CHIGOT, Aline FULON, Gregory WEGMANN.

Associations conventionnées :

Etait présente : ADEXPRA - Radio Campus

Etait excusée : ISATECH

Associations représentatives :

Etaient présentes :

AESEGB (Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne).

CBE-BIO (Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie).

CEMD (Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon).

Génération Campus.

Associations invitées :

Etaient présentes :

Association UFR lettres et philosophie.

ADAH (Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire).

Groupe Biblique de Dijon.

URBAN CACTUS.

Etaient excusées :

ACS (Association Culturelle et Sportive) IUFM de Bourgogne Site d'Auxerre.

ARTEMIS.

BEI (Bureau des Elèves de l'ISAT).

ISATmuse.

Shinkido Université de Bourgogne.

Après avoir accueilli les membres de la commission, Jean-Baptiste BACCON rappelle la procédure pour obtenir le label « association du campus » pour les associations étudiantes.

1 Examen des dossiers des associations à labelliser.

1.1 Association de l'UFR Lettres et Philosophie.

Jean-Baptiste BACCON précise que cette association, à but non lucratif, a pour objet la valorisation de la littérature et de la philosophie au sein de l'université. Elle a été créée dans l'objectif de faciliter la communication entre les étudiants tous niveaux et sections confondus. Elle est également présente pour apporter une aide aux étudiants en difficulté et favoriser les initiatives culturelles.

Elle a été créée suite à l'idée lancée par le directeur de l'UFR lettres et philosophie et compte actuellement quatre membres, tous étudiants. L'idée principale est de permettre une meilleure communication entre les deux sections (lettres et philosophie) par la création d'un site internet et la mise en place d'un blog sur lequel seraient publiés les écrits des étudiants. Ces écrits seraient contrôlés par une charte de publication et par les membres du bureau.

Peu de projets sont prévus pour l'année 2012-2013 du fait de la création tardive de l'association en février 2013. Une réflexion est en cours portant sur un partenariat avec le collectif associatif du cinéma Eldorado. Pour l'année 2013-2014, le projet principal est de proposer des réductions sur des livres achetés au début du premier semestre.

Jean-Baptiste BACCON s'interroge sur la durée des mandats (trois ans) pour les membres du bureau, peut-être trop longue.

Le représentant de l'association lui répond qu'il est possible de démissionner à tout moment et que le règlement intérieur de l'association précise les modalités.

Jean-Baptiste BACCON précise que l'actif net ne peut pas être attribué à l'université de Bourgogne (voir article 13 paragraphe C) : une association loi de 1901 est une association à but non lucratif.

Jean-Baptiste BACCON ajoute qu'aucune association de filière n'existe au sein de cette UFR mais que le développement de cette association sera conditionné par l'obtention d'un local.

La demande de local sera étudiée avec les correspondants du bâtiment. La solution de partager un local avec une autre association est envisageable.

<u>Labellisation de l'association de l'UFR Lettres et Philosophie.</u>

<i>La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association.</i>

1.2 Groupe Biblique Universitaire de Dijon (GBU).

Jean-Baptiste BACCON rappelle l'objet des Groupes Bibliques Universitaires. Ce sont des mouvements présents sur presque tous les Campus de France. Il ne s'agit ni d'une église, ni d'une organisation religieuse mais d'une association loi de 1901 qui a pour but de rassembler de jeunes étudiants chrétiens qui veulent discuter de la Bible. Il est précisé que l'association, malgré son nom, respecte la loi sur la laïcité dans les lieux publics et ne demande ni argent, ni subventions.

Le représentant de l'association explique que l'association Groupe Biblique Universitaire existe sur le plan national depuis 1952 et que l'antenne dijonnaise a été créée à Dijon depuis 10 ans.

L'ouverture d'une deuxième antenne a été envisagée sur le Campus afin de permettre aux étudiants chrétiens de se retrouver par centre d'intérêt et de les aider à intégrer un réseau social.

Il souligne que leur démarche ne fait pas de prosélytisme.

Le Bureau national n'est composé d'aucun étudiant, par contre les responsables locaux sont des étudiants et membres de l'association.

Monsieur Detrait s'interroge sur la raison de la demande de labellisation : est-elle de permettre d'accéder à une salle à l'université de Bourgogne pour tenir les réunions hebdomadaires et avoir une meilleure lisibilité?

Il lui est répondu que cela faciliterait les rencontres et les échanges entre les étudiants et permettrait de répondre aux différentes questions portant sur la Bible et la foi. Il n'est demandé ni cotisation ni adhésion aux étudiants qui viennent rencontrer les membres du Groupe Biblique Universitaire.

A la question de Nicolas CASPAR qui s'étonne qu'une université laïque puisse accueillir des groupes religieux, il est répondu que le Groupe Biblique Universitaire est une association type Loi 1901 et non Loi 1905 (association pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte).

Le Groupe Biblique Universitaire est un groupe de travail, de parole et non un groupe qui prônerait une religion.

Nadine WARGNIER demande la lecture des statuts.

Jean-Baptiste BACCON énonce l'article 2.

« L'association a pour but de faire connaître la Bible dans le monde universitaire et par elle l'Évangile, de favoriser l'approfondissement et la diffusion d'une réflexion biblique dans le contexte contemporain et de pourvoir aux moyens de réaliser les objectifs de l'association ».

D'après les statuts, on peut convenir que cette association a un caractère religieux, qu'elle n'a pas de structuration locale, que dans le bureau national il n'y a pas d'étudiants.

Concernant le bureau au niveau national, n'est pas rattaché à l'université de Bourgogne. On constate que le président est un pasteur qui vit dans le département des Hautes Seine, le vice-président est un chercheur du CNRS et habite en région parisienne et plusieurs membres du bureau sont dans même cas. La demande de labellisation de l'association est essentiellement motivée pour avoir la possibilité d'utiliser les infrastructures de l'université de Bourgogne pour leurs réunions.

Un long débat s'engage autour de la démarche de cette association qui est plutôt à caractère religieux.

Les membres de la commission soulignent les risques d'activités de prosélytisme de l'association.

Labellisation de l'association Groupe Biblique Universitaire de Dijon.

La commission émet un avis DEFAVORABLE à la labellisation de cette association pour les raisons suivantes :

- ***Association nationale.***
- ***Siège social situé dans la région parisienne.***
- ***Aucun étudiant dans la composition du bureau.***
- ***Association plutôt à caractère religieux : principe de laïcité à respecter et prévu dans les critères de labellisation.***

1.3 URBAN CACTUS.

Cette association a pour but la promotion et la pratique d'activités pluridisciplinaires liées à la culture urbaine et alternative.

A la base ce sont des étudiants de l'UFR Sciences et Techniques qui ont décidé de créer cette association pour participer à la vie associative, bien que le bâtiment Mirande soit excentré sur le campus. Les projets des étudiants de l'UFR Sciences et Techniques sont étudiés par les membres du bureau et l'association est là pour soutenir ceux qui sont retenus.

Depuis septembre, plusieurs activités ont déjà été mises en place comme des sorties culturelles autour du cinéma, la création d'une équipe de futsal avec la participation aux tournois organisés par le SUAPS, des activités de bricolage, des sorties en vélos de descente (drift-trikes).

Il est envisagé de se rapprocher d'autres associations, mais cela est difficile du fait de l'éloignement du bâtiment.

Il a été évoqué avec la CEST (Corporation des Etudiants en Sciences et Techniques de l'Université de Bourgogne) la possibilité d'organiser des événements en commun. Il existe une certaine complémentarité entre les deux associations.

Après avoir été labellisée, l'association souhaite faire une demande de local et récupérer celui de l'association GLUB suite à sa dissolution.

Labellisation de l'association URBAN CACTUS.

La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association, mais une réserve est émise sur la pérennité de cette association. Ce point sera étudié lors du bilan d'étape prévu après une année de labellisation.

Il faudra les inciter à rencontrer certaines personnes (vice président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives et ses chargés de mission, la responsable du Bureau de la Vie Etudiante) pour les accompagner dans leurs activités et les aider à monter leurs projets.

2 Bilan d'étape pour les associations labellisées depuis un an.

Jean-Baptiste BACCON explique que sept associations doivent présenter un bilan d'étape suite à leur labellisation et précise que pour les associations des sites territoriaux, il a été demandé un bilan écrit pour éviter un déplacement.

2.1 Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire - ADAH -

Jean-Baptiste BACCON fait un bref rappel historique sur cette association qui avait été délabellisée en juin 2011 (pas signé la charte des associations) et à nouveau labellisée en janvier 2012, d'où ce nouveau point d'étape.

Un nouveau souffle a été impulsé à l'association, puisque de 9 adhérents en 2011 – 2012 elle est passée à 30 pour 2012 – 2013.

Les activités pour 2011 - 2012 se sont déroulées en France (collecte de préservatifs, vente de gâteaux et d'artisanat sur le Campus, contact avec une école d'Is-sur-Tille pour une sensibilisation à l'aide humanitaire) et au Sénégal (visites médicales dans des écoles primaires, apport de matériel médical dans un dispensaire).

Les activités pour l'année 2012 – 2013 sont prévues en France (un concert « Solidarité Afrique », une collecte de chaussures de foot.....), au Sénégal (rénovation d'un dispensaire, création d'un bloc sanitaire...) et à Madagascar (construction de deux salles de classe, électrification d'un collège, prospection dans des dispensaires...).

Cette association est bien connue des étudiants de médecine, mais les membres souhaitent qu'elle s'ouvre à d'autres associations et à d'autres publics. Un partenariat avec la Ville de Dijon et avec deux autres associations est en cours.

Labellisation de l'association ADAH.

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

2.2 Association Culturelle et Sportive - ACS - de l'IUFM de Bourgogne - site d'Auxerre -

Il n'y a pas de représentant de l'association, mais un bilan d'étape écrit a été transmis. L'association compte actuellement 35 membres et la baisse est consécutive à la baisse des effectifs sur le site.

Pour l'année 2011-2012, l'association a organisé une formation aux premiers secours pour les étudiants, (cette formation a été rendue obligatoire lorsque les étudiants réussissent un concours de

l'enseignement), une sortie plein air en VTT, de l'escalade au lac de Settons, un séjour de ski et la participation à la semaine de la presse.

Pour l'année 2012 – 2013, plusieurs projets sont prévus. Un atelier d'apprentissage de la langue des signes encadré par une personne diplômée, plusieurs sorties (initiation à la spéléologie, ski, VTT, escalade), une action de solidarité avec l'école de Migennes qui a subi un incendie (collecte de matériel et de fournitures scolaires neufs).

L'association ne fonctionne que sur la base du bénévolat de ses membres et n'a pas engagé de grand projet pour cette année.

Nadine Wargnier précise qu'en tant que chargée de mission culture pour les IUFM, elle a réussi à insuffler une certaine dynamique aux associations des IUFM. Après une certaine morosité, du fait des différentes réformes subies par les IUFM, elle constate un regain d'énergie malgré un contexte lourd de formation, de stage et de concours.

Jean-Baptiste BACCON ajoute que certains projets prévus pour cette année ont un caractère innovant.

Labellisation de l'Association Culturelle et Sportive de l'IUFM de Bourgogne - site d'Auxerre -

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

2.3 Association des Etudiants de la Faculté de Droit de Nevers - AEFDN -

Dans les statuts de cette association, il est stipulé qu'elle a pour but de dynamiser la vie étudiante et d'apporter des réponses aux besoins matériels et moraux de la faculté.

Jean-Baptiste BACCON souligne que le président de l'association n'est plus étudiant et il semblerait qu'aucune activité n'a été mise en place depuis la rentrée.

De plus la charte des associations pour l'année 2012 – 2013 n'a pas été retournée au Bureau de la Vie Etudiante malgré plusieurs rappels.

Labellisation de l'Association des Etudiants de la Faculté de Droit de Nevers - AEFDN -

La commission émet un avis DEFAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

2.4 ARTEMIS.

Cette association a pour but de développer le lien social entre les populations et leurs territoires par des actions culturelles.

Jean-Baptiste BACCON précise que les responsables de l'association n'ont pas pu être présents en raison de l'organisation d'une grande manifestation intitulée « Campe ton campus ». Cette grande manifestation culturelle se déroulera le mercredi 27 mars et des animations sont prévues tout au long de la journée sur le campus.

Le cas de cette association sera étudié à la prochaine CVE

2.5 Association du Bureau Des Elèves de l'ISAT - BDEI -

Cette association étant issue d'un site territorial, pour éviter un déplacement, les représentants de cette association ont transmis un bref bilan de leurs activités. Cette possibilité avait été proposée et entérinée pour les associations des sites territoriaux.

Cette association a pour but de promouvoir la vie périscolaire et extra scolaire des élèves de l'ISAT, de représenter, de défendre les intérêts de l'ensemble des élèves de l'ISAT, de promouvoir l'image de marque et le prestige de l'ISAT, spécialement à l'égard des milieux industriels et des entreprises. L'ensemble du bureau est composé d'étudiants et les adhérents représentent en grande partie les étudiants de l'ISAT.

Les activités pour 2011-2012 ont été l'organisation du week end d'intégration, l'impression et la distribution des supports de cours, la création d'une ligne de vêtements aux couleurs de l'école, les animations en soirée au foyer, etc...

Pour 2012-2013, les mêmes activités ont été reprises et d'autres ont été développées comme la fédération des associations culturelles et sportives de l'ISAT, la participation au « Challenge du Monde des Grandes Ecoles et Universités ».

Labellisation de l'Association du Bureau Des Elèves de l'ISAT - BDE -

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

2.6 ISATmuse.

Cette autre association de l'ISAT, labellisée en novembre 2011, a pour objet de développer les activités musicales des élèves du site de l'ISAT. Tous les membres du bureau sont étudiants.

Les activités pour 2012 étaient essentiellement musicales : organisation de concerts au foyer et, pour le départ de l'équipage qui participait au 4L Trophy, une représentation pour financer le gala de l'ISAT et la participation au printemps de Bourges.

Pour l'année 2013, les activités sont sensiblement les mêmes, mais cette association reste ouverte à toutes nouvelles opportunités, en fonction des propositions et des attentes des musiciens.

Labellisation de l'Association ISATmuse.

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

2.7 SHINKIDO. Université de Bourgogne.

Cette association labellisée en janvier 2012 a pour but de promouvoir la pratique des arts liés aux armes japonaises traditionnelles. Elle a adhéré au DUC omnisports et a obtenu une salle et un créneau horaire pour dispenser des cours.

Suite à un entretien avec le président de l'association, Jean-Baptiste BACCON précise que l'association n'a plus besoin du label « association du campus ».

Il ajoute que le DUC a un statut particulier, il est lié à l'université de Bourgogne par convention.

Labellisation de l'Association SHINKIDO. Université de Bourgogne.

La commission émet un avis DEFAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

3 Examen des demandes de délabellisation des associations.

Jean-Baptiste BACCON signale que plusieurs associations ont demandé la délabellisation.

3.1 Association Culturelle des Etudiants Dijonnais - ACED -

Cette association labellisée en janvier 2012 a pour but de stimuler la vie artistique dijonnaise, en particulier dans le cadre universitaire, de promouvoir et peut-être faire naître de nouveaux talents dijonnais.

La secrétaire de cette association a souhaité dissoudre cette association et a demandé la délabellisation.

Délabellisation de l'Association Culturelle des Etudiants Dijonnais - ACED -

La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.

3.2 ASSociation d'Aide à l'AFrique – ASSAAF.

Cette association labellisée en juin 2012 à vocation humanitaire avait pour but de récolter des fonds en organisant des manifestations sportives et culturelles afin d'acheter, avec les bénéfices, du matériel scolaire, informatique et médical pour l'Afrique.

Le président de l'association, en accord avec les membres du bureau, a souhaité clôturer cette association et par conséquent a demandé la délabellisation de l'ASSAF.

Délabellisation de l'ASSociation d'Aide à l'AFrique - ASSAF -

La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.

3.3 Axe Malicia e Brincadeira - AMB -.

Cette association labellisée en janvier 2012 avait pour but de promouvoir la culture brésilienne à travers la Capoeira, discipline qui allie l'art martial et la danse.

Le président a informé le Bureau de la Vie Etudiante de la dissolution de l'association et a demandé la délabellisation.

Délabellisation de l'Association « Axe Malicia e Brincadeira - AMB - »

La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.

3.4 Chacun Ségou.

Cette association labellisée en février 2008 à caractère humanitaire, avait pour objet de promouvoir une dynamique de coopération entre les pays du Nord et du Sud et de favoriser les échanges entre les jeunes de culture, d'origine et de pays différents.

La présidente a demandé la délabellisation de cette association en octobre 2012.

Délabellisation de l'Association « Chacun Ségou.

La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.

3.5 Et les Danses au Creusot.

Cette association située sur le site du Creusot avait pour but la pratique de la danse et l'organisation de rencontres universitaires de danse, afin de rassembler des étudiants d'horizons divers, notamment ceux inscrits en STAPS, autour de la pratique de la danse.

La délabellisation de l'association a été demandée par l'un des membres de l'association via le Bureau Vie Etudiante 71.

La responsable du Bureau de la Vie Etudiante précise que la demande de délabellisation est motivée par la professionnalisation de l'association.

Nadine Wargnier souligne ce point positif, dans le sens où l'université, par le soutien des projets de cette association étudiante lui a permis d'aller vers une professionnalisation.

Délabellisation de l'Association « Et les Danses. »

La commission émet un avis FAVORABLE à la délabellisation de cette association.

Jean-Baptiste BACCON indique que lors de la dernière Commission Vie Etudiante, il sera procédé à la délabellisation des associations étudiantes qui n'auront pas retourné la charte des associations du campus pour l'année universitaire 2012-2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.